

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 11/2012

Collège des Esserpys

Crédit d'étude pour l'assainissement de l'enveloppe thermique, les rénovations intérieures et une nouvelle production de chaleur

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances composée de Madame Ornella Morier et de MM. Daniel Dupasquier, Président, Philippe Muggli, Alfred Forestier et Henri Pisani, s'est réunie le lundi 9 janvier 2012 à la maison de Commune en présence de M. le Syndic Edgard Schiesser accompagné des Conseillers municipaux MM. Denis Favre et Luigi Mancini afin d'examiner plusieurs préavis, dont celui-ci. La Commission s'est encore réunie le 16 janvier 2012 afin de statuer et finaliser le présent rapport.

La Commission remercie notre Exécutif de leur disponibilité et des explications données relatives à ce préavis.

Contexte et réflexions

Sur le principe, la Commission considère comme ordinaire les travaux de rénovation pour un bâtiment totalisant 35 ans.

Néanmoins s'agissant d'une charge importante puisque portée au budget des investissements 2011-2016 pour un montant de CHF 1'000'000.- la Commission a souhaité en premier lieu des informations sur la pérennité du bâtiment à savoir, sa place dans le contexte du développement de la commune.

Notre Exécutif s'est montré formel sur ce point, le bâtiment en question, doté potentiellement de quatre classes enfantines et idéalement situé pour desservir la partie ouest de Romanel, s'intègre parfaitement dans la stratégie de développement des structures scolaires. Une éventuelle centralisation des écoles enfantines n'est en effet pas à l'ordre du jour. La vocation des bâtiments d'accueil des écoles enfantines étant de privilégier la proximité, l'accès facile et l'évitement des grands axes routiers.

Concernant l'entretien du bâtiment, jugé minimal par notre Exécutif, la Commission relève tout de même la réfection de la toiture en 2005 et souhaite savoir si les projets d'amélioration prévus, en particulier pour le label Minergie, nécessitent une transformation ou une révision de ladite toiture. La réponse est claire, la toiture ne sera pas touchée, les isolations seront aménagées à l'intérieur du bâtiment.

Pour le surplus, la Commission a pris note d'un risque potentiel important pour l'exploitation actuelle du bâtiment, notamment si d'autres nattes chauffantes devaient céder, l'occupation de certains locaux ne serait tout simplement plus possible en hiver.

Romanel, séance du conseil communal du 26 janvier 2012

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 11/2012

Collège des Esserpys

Crédit d'étude pour l'assainissement de l'enveloppe thermique, les rénovations intérieures et une nouvelle production de chaleur

Le contexte général étant identifié, la Commission des finances se réfère à la Commission compétente pour tous les aspects techniques décrits par les objectifs énumérés en chiffre 2 du préavis.

Montant et financement

Selon les planificateurs spécialistes en la matière, les coûts d'investissement en matière d'infrastructure scolaire se montent globalement à CHF 500'000.- par classe pour une construction neuve. Dans ces conditions, la rénovation pour quatre classes estimée à CHF 1 Million se justifie pleinement.

Concernant le montant du crédit d'étude demandé, la Commission prend acte mais relève que nombre d'éléments ne sont pas compris ni évalués, notamment :

- les honoraires d'architectes ; le préavis précise que ceux-ci sont compris jusqu'à la fin de la phase 41 à savoir, la rentrée des soumissions.
- Les consultations et les honoraires de mandataires spécialisés, ingénieur civil, thermicien et /ou physicien du bâtiment, diagnostic amiante...
- Les prestations d'entreprises pour des éventuels sondages et investigations ; selon notre Exécutif, les éventuels sondages et investigations concerneraient essentiellement la réalisation d'aménagements destinés à l'installation de la chaudière. Le contrôle anti-amiante ayant été réalisé suite aux recommandations du département, aucune surprise ne devrait apparaître à ce niveau.

La Commission comprend bien que l'étude en question ne peut être exhaustive dans la mesure où de nombreuses inconnues subsistent et par conséquent des surprises ne peuvent être exclues.

La Commission relève encore que les frais et débours estimés à environ CHF 5'000.- ne sont pas compris toutefois ils seront en principe intégrés dans le contrat forfaitaire.

Enfin la Commission observe que notre Exécutif a renoncé à un appel d'offre d'architecte. La Municipalité a en effet pu apprécier « sur le terrain » les qualités de M. Longchamp de l'atelier Neuf8, celui-ci étant l'architecte chargé du projet de rénovation du collège de Praqueron. Elle estime dès lors qu'un appel d'offre entraînant des frais et des délais supplémentaires est superflu, de plus la conduite de deux projets liés aux infrastructures scolaires de Romanel par une même entité est indiscutablement un plus en terme de coordination et d'unité de matière.

Romanel, séance du conseil communal du 26 janvier 2012

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 11/2012

Collège des Esserpys

Crédit d'étude pour l'assainissement de l'enveloppe thermique, les rénovations intérieures et une nouvelle production de chaleur

Elle estime dès lors qu'un appel d'offre entraînant des frais et des délais supplémentaires est superflu, de plus la conduite de deux projets liés aux infrastructures scolaires de Romanel par une même entité est indiscutablement un plus en terme de coordination et d'unité de matière.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède la Commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres et sans amendement le préavis 11/2012 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes,

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal No 11/2012, adopté en séance du 19 décembre 2011,
- oui le rapport de la Commission technique
- oui le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder un crédit de CHF 86'000. TTC pour l'étude des travaux prévus au Collège des Esserpys,
2. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles,
3. d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 513.3312 « Esserpys-amortissements » sur une durée maximale de dix ans.

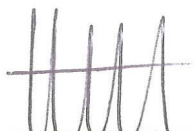
Le secrétaire / rapporteur :

Romanel-sur-Lausanne, le 16 janvier 2012



Alfred FORESTIER

Les autres membres :



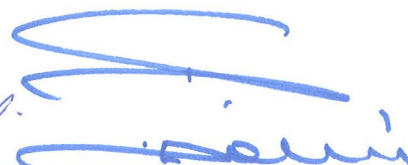
Daniel DUPASQUIER



Ornella MORIER



Philippe MUGGLI



Henri PISANI

Romanel, séance du conseil communal du 26 janvier 2012